

## Tarifs, application du quotient familial et du taux de participation (DCM du 30/05/2016)

Dans le cadre de la convention de financement signée avec la CAF, une politique tarifaire modulée selon les revenus des familles (taux de participation) est mise en place.

NB. Le tarif maximal sera appliqué automatiquement si les données pour le calcul du quotient familial ne sont pas fournies

Les prestations peuvent être réglées :

- en espèces, par chèque ou par carte bancaire avec un montant minimum de 15 euros.
- par chèque ANCV à montant prédéfini.

Les déductions suivantes sont prises en compte :

- ⇒ Bons de vacances C.A.F., aides des comités d'entreprises ...
- ⇒ Documents nécessaires à l'inscription : dossier d'inscription, dossier des comités d'entreprises.

ATTENTION : pour bénéficier de ces aides ou déductions, inscription impérative au secrétariat du S.P.E (inscription en ligne impossible).

Afin de répondre aux obligations réglementaires concernant les qualifications du personnel encadrant les enfants et pour assurer de bonnes conditions d'accueil, les modalités d'inscription sont à respecter strictement.

## S.P.E.

### Service Périscolaire & Extrascolaire

Maison des Sœurs  
7 rue Henri de Bonnegarde  
B.P 30240  
57280 MAIZIERES-LES-METZ

Tél : 03 87 80 11 76

Courriel : [periscolaire@maizieres-les-metz.fr](mailto:periscolaire@maizieres-les-metz.fr)  
[www.ville-maizieres-les-metz.fr](http://www.ville-maizieres-les-metz.fr)

Horaires d'accueil du public :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h
- Lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h30

La caisse d'allocations familiales soutient la ville de Maizières-lès-Metz par le biais du contrat "enfance et jeunesse".



IPNS — Ne pas jeter sur la voie publique.



## Accueil de loisirs Printemps 2023

L'accueil de loisirs propose aux enfants de multiples activités, déclinées en fonction du thème de la journée. Elles peuvent être d'expression corporelle (mime, théâtre, danse, chant), manuelles, artistiques, sportives, de la cuisine, des jeux collectifs d'intérieur et d'extérieur ... Toutes ces activités respectent le rythme des enfants et favorisent leur choix.



*Les différentes activités seront mises en place en fonction des consignes et impératifs sanitaires. Elles pourront être modifiées, adaptées ou annulées en fonction de la situation.*

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants

âgés de 4 à 12 ans

(dès 3 ans pour les enfants

fréquentant l'accueil périscolaire)



INSCRIPTIONS DANS LA LIMITE  
DES PLACES DISPONIBLES  
DU 20 AU 31 MARS 2023

1<sup>ère</sup> période d'inscriptions (du 20 au 24/03) réservée aux Maiziérois, aux enfants fréquentant les activités périscolaires et aux personnes travaillant sur la ville de Maizières-lès-Metz dans la limite des places disponibles

2<sup>ème</sup> période d'inscriptions (du 27 au 31/03) ouverte à tous dans la limite des places disponibles

# Programme

90 places disponibles

Inscriptions à la journée  
MLM de 16€ à 18€

## "Les héros de dessins animés"

du 17 au 21 avril



*Cette semaine nous serons transportés dans la féerie des héros des dessins animés préférés des enfants.*

*Au programme : du rêve, de l'aventure, de la magie, du sport, de la cuisine, des jeux, ...*



*Une sortie piscine est prévue mardi 18 avril  
Prévoir un maillot de bain et une serviette dans un sac marqué au nom de l'enfant*



## "En harmonie avec la nature"

du 24 au 28 avril



*Pour cette deuxième semaine de vacances, une connexion avec la nature sera proposée aux enfants.*

*Des activités qui feront appel aux différents sens, à la curiosité, et qui leur permettront de (re)découvrir la nature en s'amusant.*

*Les enfants participeront à une séance de découverte de la sylvothérapie, un "voyage" à la rencontre des arbres qui nous entourent.*



# Modalités pratiques

Les activités se dérouleront :

- à l'espace périscolaire de LATTRE – rue de LATTRE – pour les enfants scolarisés en maternelle,
- à la maison du parc DANY-MATHIEU – 16, rue du 4 septembre – pour les enfants scolarisés en primaire ou au collège.

*Ils seront amenés à être renforcés avec d'autres bâtiments afin de respecter les consignes sanitaires et permettre un plus grand nombre de places disponibles.*

Les activités sont mises en place de 9h00 à 17h00. Le repas de midi est pris sur place.

Un goûter est proposé à 10h00 et à 16h00.

Accueil des enfants de 7h45 à 9h00 (au plus tard). Départ des enfants de 17h00 à 18h00.

Les accueils de loisirs permettent les rencontres et les échanges avec d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie.

Ce sont aussi des lieux qui définissent des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant est acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité en s'enrichissant des différences.

Ils sont des lieux de convivialité et de socialisation.



Suivez les activités de l'accueil de loisirs sur le blog :

<https://loupiotsduperi.blogspot.com>

Le pluralisme des opinions et les principes de neutralité sont respectés et la laïcité est une valeur fondamentale.

L'enfant est placé au centre du dispositif que sont les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire. Il s'agit de lui permettre de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité.

